

SAISON 2024/2025



Date inscription

Prénom NOM

Date de naissance

Adresse

Téléphone

Pathologies

Email

Profession

Personne à contacter en cas d'urgence

Le questionnaire de santé doit être complété au moment de votre inscription. En cas de réponse(s) positive(s) à certaines questions, un certificat médical pourra vous être demandé.

Les FORFAITS

FRAIS D'ADHÉSION QUEL QUE SOIT LE FORFAIT : 30 € À L'ORDRE DE PILEATES – L'ÉNERGIE CORPS ET ÂME, A RENOUELER CHAQUE ANNÉE

Nombre de cours / semaine	PILATES ALL YEAR	FLEXI PILATES
	Engagement 1 an (septembre à juin)*	Engagement 3 mois
1 cours par semaine	<input type="checkbox"/> 550€ / an	198€ <input type="checkbox"/>
2 cours par semaine	<input type="checkbox"/> 960€ / an	321€ <input type="checkbox"/>

*tarif possible pour toute inscription de septembre à mars. A partir d'avril, la formule Flexi Pilates s'applique. Le mois d'inscription est dû, par exemple inscription le 15 janvier : 55€*6mois = 330€ + frais d'adhésion de 30€

Choix du (des) cours référent(s)

Lundi 11h15 -12h15 <input type="checkbox"/>	Mercredi 18h-19h <input type="checkbox"/>	Jeudi 11h - 12h <input type="checkbox"/>	Jeudi 18h30 - 19h30 <input type="checkbox"/>
Lundi 12h30 – 13h30 <input type="checkbox"/>	Mercredi 19h15-20h15 <input type="checkbox"/>	Jeudi 12h15 – 13h15 <input type="checkbox"/>	Jeudi 19h40- 20h40 <input type="checkbox"/>

Coût abonnement 30€ + =



Modalités de paiement

Chèque(s) Virement(s) Espèces

Paiement en :
 Pour les abonnements All Year et FlexiPilates

1 X	<input type="checkbox"/>	3 X	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	--------------------------

Uniquement pour les abonnements All Year

5X	<input type="checkbox"/>	10 X	<input type="checkbox"/>
----	--------------------------	------	--------------------------

Septembre à juin
Ex : 55€/mois formule Pilates
All year 1 cours/semaine

11 X	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------

Septembre à juillet
Ex : 50€/mois formule Pilates All year
1 cours/semaine

Un chèque de caution du coût total de l'abonnement est demandé pour tout paiement par virement. Ce chèque sera restitué en fin de saison

RIB PiLéates pour mise en place virement - IBAN : FR76 1330 6001 0023 1362 4167 277 / BIC : AGRIFRPP833

Période de cours du 02 septembre 2024 au 03 juillet 2025

Vacances et jours fériés :

Vacances de la Toussaint : du 26 octobre au 03 novembre. Reprise des cours le lundi 04 novembre

Vacances de Noël : du 21 décembre au 05 janvier. Reprise des cours le lundi 06 janvier

Vacances d'Hiver : du 1^{er} au 09 mars. Reprise des cours le lundi 10 mars

Vacances de Printemps : Du 19 avril au 27 avril. Reprise des cours le lundi 28 avril

Féries les lundis 11 novembre, 21 avril, jeudis 1^{er}, 08 mai, 28 et 29 mai et lundi 9 juin

Les pré-inscriptions font foi d'inscription. Elles sont, tout comme les inscriptions à partir du 02/09/24, un engagement. En aucun cas elles ne pourront être annulées et faire l'objet d'un remboursement dès l'instant qu'elles auront été remises et signées, sauf pour cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Atteste avoir reçu, lu et accepté les CGV et le règlement intérieur de PiLéates

Signature

Bienvenue chez PiLéates !

L'énergie Corps et Ame



Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont communiquées aux adhérents, préalablement à son adhésion. Toute adhésion implique l'acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV dès lors qu'elles lui ont été communiquées préalablement. Ces CGV lui sont opposables.

I. Inscription, abonnements et modes de paiement

L'adhérent doit s'acquitter d'une adhésion à l'association et d'un abonnement mensuel ou trimestriel auprès de l'association PiLéates – L'énergie Corps et Ame au moment de l'inscription suivant les tarifs affichés par PiLéates. En cas de retard de paiement ou de non règlement, nous nous réservons le droit de vous refuser l'accès aux cours.

Il doit remplir la fiche d'inscription et remplir le questionnaire de santé et fournir si nécessaire un certificat médical de non contre-indication, datant de moins de 3 mois lors de sa première inscription. Les cours sont accessibles uniquement aux personnes ne présentant pas de problèmes de santé incompatibles avec la pratique du Pilates. Il est de la responsabilité de l'adhérent de s'assurer de ses aptitudes à ces pratiques avant son inscription.

Les pré-inscriptions font foi d'inscription. Elles sont, tout comme les inscriptions à partir du 02/09/24 un engagement. En aucun cas, elles ne pourront être annulées et faire l'objet d'un remboursement dès l'instant qu'elles auront été remises et signées, sauf pour cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Abonnement Mensuel

Tout abonnement acheté est dû et non remboursable, sauf sur avis médical. Tous les abonnements mensuels engagent l'adhérent sur 1 an (année sportive définie par PiLéates), à compter de la date d'inscription. Tout abonnement mensuel pris en cours d'année engage l'adhérent jusqu'à la fin de l'année sportive définie par PiLéates en début d'année. Un cours non participé peut être rattrapé sur un autre créneau horaire dans le même mois, sous réserve de disponibilité et en accord avec les professeurs de PiLéates. Il n'est pas reportable sur un autre mois, ni remboursable. Les modalités de règlement sont les suivantes :

-soit par virement (possibilité d'étaler en 3, 5, 10 ou 11 règlements maximum). Un chèque de caution sera demandé et devra être remis lors de l'inscription

-soit par chèque (possibilité d'étaler en 3, 5, 10 ou 11 règlements maximum).

-soit en espèces (possibilité d'étaler en 4 paiements) avec un chèque de caution correspondant au montant total de l'abonnement.

Abonnement souscrit, exemple :

- en septembre : 550€ pour 1 cours par semaine
- en octobre : 495€ pour 1 cours par semaine
- en novembre : 440€ pour 1 cours par semaine
- en décembre : 385€ pour 1 cours par semaine
- en janvier : 330€ pour 1 cours par semaine
- en février : 275€ pour 1 cours par semaine
- en mars : 220€ pour 1 cours par semaine

A partir du mois d'avril, le tarif trimestriel se met en place pour une souscription aux 3 derniers mois de cours. **Tarifs valables pour une adhésion en début ou cours de mois.**

Abonnement trimestriel

Tout abonnement acheté est dû et non remboursable, sauf sur avis médical. Tous les abonnements sont valables pour une durée de 3 mois, à compter de la date d'inscription.

Un cours non participé peut être rattrapé sur un autre créneau horaire dans le même mois, sous réserve de disponibilité et accord avec les professeurs de PiLéates. Il n'est pas reportable sur un autre mois, ni remboursable.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- soit par virement ou chèque règlement complet du trimestre en 1, 2 ou 3 fois. 1er virement dès l'inscription, deuxième et troisième virement sur convenance de PiLéates et de l'adhérent dans la limite de la durée de l'abonnement.

- soit en espèces au moment de l'inscription

Cours à l'unité et cours d'essai

Le cours d'essai est au prix de 10€ TTC. Un cours d'essai par personne et paiement en début de séance par espèce ou Lydia. Toute annulation moins de 24 heures avant le cours donnera lieu à facturation et paiement.

Le cours à l'unité est réservable en ligne ou auprès des professeurs. Les réservations en ligne font l'objet d'une tarification additionnelle de 1€ au tarif affiché pour le paiement en ligne. Toute annulation moins de 48 heures avant le cours donnera lieu à facturation et paiement et ne sera pas remboursable.

Cours en entreprise ou à domicile

Tout abonnement, forfait ou cours achetés est dû et non remboursable, sauf sur avis médical. Tous les abonnements et forfaits sont valables sur la durée affichée et indiquée par PiLéates. Un cours non participé peut être rattrapé sur un autre créneau horaire dans le même mois, sous réserve de disponibilité et accord avec les professeurs de PiLéates. Il n'est pas reportable sur un autre mois, ni remboursable.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- soit par virement (possibilité d'étaler en 4 règlements maximum). Virement à la prestation ou au mois. Un chèque de caution correspondant au montant total de l'abonnement sera demandé.

- soit en espèces (possibilité d'étaler en 4 paiements) avec un chèque de caution correspondant au montant total de l'abonnement.

II. Planning et Réservation des cours

L'année commencera le 02 Septembre 2024 et se terminera le 03 Juillet 2025.

Les participants pourront rejoindre les cours à n'importe quelle période de l'année. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances d'été, une partie des vacances scolaires et les jours fériés (planning communiqué par PiLéates chaque année). Les cours des vacances ne pourront pas être rattrapés, les forfaits et abonnements ont été calculés sur les semaines d'ouverture. Vous pouvez cependant rattraper les cours des jours fériés.

Chaque participant s'inscrit en amont pour un cours et un créneau horaire précis. Sous réserve d'accord par PiLéates, il est possible de venir pratiquer sur un autre cours en cas d'incapacité à venir sur le créneau défini initialement.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, des cours peuvent être annulés, remplacés ou décalés en cours de saison. L'adhérent aura la possibilité de remplacer le cours décalé en participant à un autre cours proposé sur le planning.

Les cours collectifs se tiennent dès 3 participants. Si le nombre est inférieur, le cours sera annulé et il sera proposé au participant de venir pratiquer sur un autre créneau horaire.

III. Remboursement des cours

Aucun remboursement de convenance ne sera fait. Vous vous engagez par votre inscription jusqu'à la fin de votre forfait choisi (annuel ou trimestriel).

En cas d'obligation de fermeture du studio pour raisons sanitaires ou indépendantes de notre volonté, des mesures seront prises pour assurer les cours de façon virtuelle ou un crédit de cours sera mis en place, aucun remboursement ne sera accordé. Vous pourrez demander un remboursement ou une annulation de vos cours seulement en cas de soucis de santé, un certificat médical vous sera demandé. Le remboursement sera fait après réception du certificat médical.

IV. Attestation et certificat médical

L'adhérent reconnaît et accepte expressément et irrévocablement ce qui suit : L'adhérent reconnaît avoir une parfaite connaissance de la nature des exercices physiques pratiqués dans le cadre des cours et séances qu'il a souscrits auprès de PiLéates, et certifie sur l'honneur que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement de pratiquer les activités dispensées par PiLéates. L'adhérent décharge au sein de l'association PiLéates – L'énergie Corps et Ame, ses dirigeants, ses membres et ses prestataires de toutes réclamations et actions judiciaires relatives à des blessures ou dommages occasionnés à sa personne et causés de quelque manière que ce soit découlant ou en raison de l'activité exercée.

L'adhérent consent à assumer tous les risques et toutes les conséquences liées à l'activité exercée au sein de PiLéates. En tout état de cause, l'adhérent s'engage à renseigner PiLéates sur ses antécédents médicaux et à remettre à PiLéates un certificat médical de moins de trois mois lorsque les professeurs l'exigent ou s'ils le jugent nécessaire. Si le certificat médical indique que l'adhérent n'est pas apte à pratiquer l'activité souscrite PiLéates est en droit de résilier sans préavis, ni indemnité la relation contractuelle avec l'adhérent concerné, qui sera remboursé de tout ou partie des prestations commandées en fonction des prestations déjà exécutées.

IV. Données Personnelles et droit à l'image

Vos données personnelles seront gérées dans un espace personnel et dans des fichiers internes directement par l'ASSOCIATION PILEATES – L'ENERGIE CORPS ET AME. Elles seront utilisées pour communiquer avec vous sur les activités de PiLéates et sur les événements extérieurs auxquels participe l'association dans le cadre de son activité de pratique Sportive et bien-être. PiLéates est autorisée à utiliser l'image de ses membres dans ses locaux, sur son site internet, ses pages Facebook et Instagram, ses flyers et ce, dans un but promotionnel. Si le membre ne souhaite pas que son image soit diffusée il devra en informer les responsables du studio lors de son adhésion ou par email à contact.pileates@gmail.com. Cette autorisation se fait à titre gratuit.

L'adhérent est informé que les dirigeants de l'association PiLéates, en tant que Responsables de traitement au sens du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), mettent en œuvre des traitements de données à caractère personnel recueillies auprès de l'adhérent. Ces traitements ont pour base juridique l'intérêt légitime poursuivi par les dirigeants de l'association PiLéates, l'exécution de mesures précontractuelles ou contractuelles, le respect d'obligations légales et réglementaires et le consentement de l'acheteur, par l'acceptation des présentes CGV. Ces données sont susceptibles d'être communiquées aux prestataires et sous-traitants de PiLéates. Elles ne sont pas transférées vers des États non-membres de l'Union européenne. Si tel devait être le cas, l'adhérent en sera informé ainsi que des mesures prises pour protéger la sécurité des données.

Elles sont conservées par le dirigeant de l'association PiLéates le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. À cet égard, les données des vendeurs sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de la durée des garanties, sans préjudice des obligations de conservation (notamment pour la comptabilité) ou des délais de prescription. Le Responsable de traitement est le dirigeant l'association de PiLéates. L'adhérent dispose d'un droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition, de portabilité, et d'effacement desdites données. Le vendeur peut exercer ces droits en écrivant par courriel à contact.pileates@gmail.com. L'adhérent est informé que l'exercice de certains de ces droits peut avoir pour conséquence d'empêcher l'adhérent d'exécuter sa mission en totalité ou en partie. L'acheteur est informé qu'il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

V. Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable. À défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai maximum de trois mois, seuls seront compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, les tribunaux de compétence du ressort de la cour d'appel de Bordeaux.

I. GENERAL

L'association PiLéates – L'énergie Corps et Ame se réserve le droit d'annuler ou ne pas renouveler un forfait et/ou de refuser l'accès aux cours à toute personne ne respectant pas un ou plusieurs articles du présent règlement intérieur.

L'accès aux cours est interdit aux mineurs de moins de 15 ans sans responsable légal. Les pratiquants doivent répondre au questionnaire de santé et fournir si nécessaire un certificat médical autorisant la pratique du Pilates pour la saison sportive complète.

II. COURS

Les pratiquants doivent se présenter au studio au moins 5 minutes avant le début du cours. Aux pratiquants non-inscrits, il sera demandé d'arriver au local 10 minutes avant le début du cours, afin de remplir la fiche d'inscription pour finaliser leur inscription. En cas de retard, le début du cours ne sera pas décalé et les parties du cours manquées ne seront pas répétées. En cas de retard de plus de 10 mn après le début du cours, pour des raisons de sécurité, l'admission au cours sera refusée et ne pourra être remboursée. Si le pratiquant doit quitter le cours avant sa fin, il doit en informer le professeur au début du cours. Cette situation doit conserver un caractère exceptionnel. Chaque pratiquant doit apporter son tapis, une serviette propre et une bouteille d'eau à chaque séance. A la fin de chaque séance, il est demandé aux pratiquants de nettoyer le matériel qu'ils auront utilisé. PiLéates fournira les produits et consommables nécessaires.

III. TENUE VESTIMENTAIRE

Il est demandé aux pratiquants de porter une tenue adaptée à la pratique du sport et se déchausser à l'entrée de la salle. Privilégier les vêtements légers et confortables. Les activités se pratiquent en chaussettes ou pieds nus. Pour des raisons de sécurité et pour protéger le matériel, les tenues ne devront pas comporter de fermetures éclair ou autre accessoires acérés Il est également demandé aux pratiquants d'enlever tout accessoire ou bijou pouvant le gêner ou être dangereux dans l'exécution des exercices. Pour des raisons de sécurité, Il est recommandé aux personnes d'attacher leurs cheveux pour participer aux exercices.

IV. VESTIAIRES

Un coin vestiaire vous permet de vous changer si vous avez besoin. Chaque participant reste responsable de ses effets personnels. Des étagères et/ ou casiers de rangement sont à disposition dans la salle. Il est strictement interdit de laisser des affaires personnelles dans les casiers après avoir quitté le local. Le pratiquant se devra de laisser le vestiaire dans le même état de propreté que celui dans lequel il l'a trouvé. Il ne devra laisser aucun désordre tel que des déchets au sol etc.

V. COMPORTEMENT

Il est interdit d'utiliser les appareils et installations mis à sa disposition sans respecter le règlement intérieur de PiLéates, les instructions, les consignes d'hygiène et de sécurité des professeurs. Les téléphones portables sont interdits dans les studios pendant les cours. Comme toute attitude en société, le pratiquant ne devra pas adopter un comportement agressif, indécent, injurieux ou contraire à la morale et aux bonnes mœurs. Il est demandé aux pratiquants de respecter le calme nécessaire à la bonne pratique de la Méthode Pilates et au bon déroulement des cours. Il est ainsi demandé aux pratiquants d'éviter toute conversation ou comporte ment bruyant pouvant nuire aux autres pratiquants. PiLéates se réserve le droit d'interdire l'accès ou de faire sortir tout pratiquant qui aurait un comportement contraire aux règles de bonne conduite.

VI. CONSIGNES GENERALES D'HYGIENE ET DE SECURITE

L'utilisation des différents appareils de la Méthode Pilates mis à disposition, doit impérativement être faite sous la supervision d'un professeur. Dans le cas contraire PiLéates décline toute responsabilité en cas d'accident. En cas d'accident dont il serait témoin, chaque Pratiquant se devra d'alerter les secours dans les plus brefs délais. Il est strictement interdit de fumer dans le Local (cigarettes électroniques incluses). L'alcool est strictement interdit dans l'enceinte du Local. Sauf autorisation préalable. Sauf autorisation expresse de la Direction, la présence d'enfants est interdite au Centre pour des raisons de sécurité et pour respecter le calme dans lequel les cours doivent se tenir.